

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

SÉANCE DU 02 JUILLET 2026

L'an deux mil-vingt-six, le deux juillet à dix-neuf heures quinze, le conseil municipal de la commune de Sammarçolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme BERTON Lysiane, Maire.

Présents : BERTON Lysiane, REIGNIER Michaël, ROY Laurence, CASSEGRAIN David, GUYON Franck, FORTUNET GIROT Eric, DECHEZELLES Fabien, TECHER Laëtitia, BRUNET Myriam, DESSABLES Johanna, MESCHAIN Mélissa, DERISSON Gaylord, AUGÉARD Axel,

Absent(s) : SAINT-MARD Joëlle,

Absent(s) ayant donné procuration : PICHOT Michelle à CASSEGRAIN David,

Nombre de conseiller	en exercice	présents	absents	procuration	Votants
	15	13	2	1	14

Secrétaire de séance : Mme ROY Laurence

Lecture et approbation des procès-verbaux des réunions du 05 juin 2026.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- **MAIRIE** - Établissement de plans topographiques et plans des bâtiments pour la réalisation d'une étude de faisabilité
- **ECOLE** – Pose de stratificateurs d'air dans les classes et le réfectoire
- **LOGEMENT COMMUNAL** – Fixation du loyer du logement 1 rue de la gare
- **INTERCOMMUNALITÉ** – Désignation des référents qui participeront aux groupes thématiques dans le cadre du PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)
- **RECENSEMENT 2027** – Désignation du coordonnateur communal et recrutement d'agents recenseurs
- **DÉCISIONS**
- **QUESTIONS DIVERSES**

MAIRIE- DEVIS POUR ÉTABLISSEMENT DE PLANS TOPOGRAPHIQUES ET DES BÂTIMENTS

Mme le Maire explique aux conseillers que la différence de montant constaté lors de la séance précédente vient du fait qu'AGEA dont le devis était le plus élevé, produit des documents en 3D ainsi que le regroupement avec les relevés topographiques déjà réalisés pour la commune.

Mme le maire s'interroge sur la nécessité de faire une dépense pour un projet qui n'est pas encore mature et propose au conseil municipal de ne pas signer de devis pour le moment et de reporter cette demande.

Le conseil municipal reporte ce dossier, le projet de réfection de la mairie n'étant pas un dossier prioritaire à ce jour.

Arrivée de Gaylord DERISSON et DECHEZELLES Fabien à 19h38

ECOLE - POSE DE STRATIFICATEURS D'AIR DANS LES CLASSES ET LE RÉFECTOIRE

Mme le maire expose au conseil municipal les dispositions mises en place par la commune lors de l'épisode de canicule à l'école :

- Maintien de l'accueil des élèves avec un allègement des cours l'après-midi à l'ombre dans le pré avec mise à disposition de jeux d'eau.
- Pose d'une rampe de brumisateurs sous le préau

- Pose de rideaux amovibles de toile blanche à l'extérieur

Malgré cette dernière solution, la température reste encore trop élevée bien qu'elle ait fait diminuer celle-ci de 4 à 5°C.

La pose d'une climatisation serait beaucoup trop onéreuse, étant donné la configuration des lieux. Mme le maire propose la pose de destratificateurs d'air qui permettent de ventiler les pièces et d'abaisser la température ressentie et en hiver permettrait de faire des économies d'énergie puisque l'air chaud est rabattu vers le sol.

Après renseignements auprès du Conseil en Économie Partagé de la CCPL, les appareils seraient subventionnables à hauteur de 400€ par appareil dans la limite de dix. Mme le maire a pris rendez-vous avec M LABERGÈRE et Mme ALLONEAU sur site.

Dans l'attente de leurs préconisations, le dossier doit être reporté à une prochaine séance.

LOGEMENT COMMUNAL - FIXATION DU LOYER DU LOGEMENT 1 RUE DE LA GARE

Mme le Maire expose au conseil municipal que suite aux travaux de rénovation totale du logement situé au 1 rue de la gare, il convient de déterminer le loyer afin de le remettre en location dès que les travaux seront achevés.

Le logement sera mis en location à partir de septembre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité (9 voix pour) fixe le loyer du logement situé au 1 rue de la gare à 725€ par mois

INTERCOMMUNALITÉ – DÉSIGNATION DES RÉFÉRENTS QUI PARTICIPERONT AUX GROUPES THÉMATIQUES DANS LE CADRE DU PLUI (PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL)

Mme le maire désigne Michaël REIGNIER et David CASSEGRAIN comme référents.

RECENSEMENT 2027 – DÉSIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL ET RECRUTEMENT D'AGENTS RECENSEURS

Considérant que pour l'année 2027, la collecte des renseignements relatifs au recensement se déroulera du 21 janvier au 20 février 2027 ;

Considérant que pour pouvoir réaliser ces enquêtes il est nécessaire de désigner un coordonnateur communal ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents recenseurs afin d'effectuer les enquêtes ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer les rémunérations des agents concourant au recensement de la population pour l'année 2027 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- Autorise le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires à l'organisation et à la réalisation des opérations de recensement de la population 2027 ;

- Autorise Madame le Maire à désigner un coordonnateur communal ;

- Autorise Madame le Maire à recruter des agents recenseurs ;

- Fixe ainsi qu'il suit, la rémunération brute des agents concourant aux tâches du recensement de la population pour la période de janvier et février à raison de 108 heures (dont 8 heures de formation) :

Agent recenseur secteur bourg : 13€ brut de l'heure

Agent recenseur secteur hameaux : 13€ brut de l'heure, forfait carburant de 100€ compte tenu des déplacements

Le Coordonnateur communal n'a pu être désigné faute de volontaire parmi les conseillers.

DÉCISIONS

PAS DE DECISION

QUESTIONS DIVERSES

Plan canicule

Mme le maire remercie les conseillers de leur investissement mais souhaite que chacun fasse remonter les informations.

Vitesse excessive des véhicules

Mme le maire déplore la multiplication des véhicules en excès de vitesse à l'entrée et sortie de bourg ainsi que dans les hameaux, et prend note des retours de plusieurs habitants qui ont eux aussi fait ce constat et l'on signalé auprès du secrétariat.

A ce titre, il est prévu que Mme le Maire rencontre le responsable de la DDR de la division de Loudun pour prendre conseil.

Schéma cyclable

Dans le cadre du schéma cyclable, la CCPL propose aux communes d'installer des arceaux pour garer les vélos ainsi que la mise en place de piste cyclable. Mme le maire doit rencontrer la personne en charge de ce projet.

Adasc

Mme le maire donne lecture du courrier de remerciement de l'ADASC.

14 juillet

Un flyer sera distribué à tous les habitants

Radio

Demande d'un habitant à la recherche d'un local pour un projet d'installation d'une radio.

Commission voirie

une date est à prévoir

Entretien de parcelle rue de la petite Jaille.

Le notaire et les héritiers ont été contactés mais aucun travaux de nettoyage n'ont été fait. Mme le maire réitérera sa demande par courrier en recommandé

RÉUNIONS ET MANIFESTATIONS

Conseil Municipal : 17 septembre 2026 à 19h15

LEVÉE DE SÉANCE 22h30

A Sammarçolles, le 30 juillet 2026

Le maire,

Mme BERTON Lysiane,

La secrétaire de séance,

Mme ROY Laurence



Mis en ligne le 03/08/2026